

Gestion patrimoniale des personnes vulnérables - BFGP

Code produit : BFGP

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Toute personne souhaitant connaître les précautions à prendre face à une clientèle vulnérable

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Clientèle vulnérable : connaître les spécificités techniques, juridiques et financières applicables
- Elaborer des solutions juridiques d'anticipation pour des personnes protégées, vulnérables ou potentiellement vulnérables
- Identifier les risques particuliers dans le cadre de la gestion patrimoniale dédiée aux personnes vulnérables

Programme de la formation

1. Analyser la situation patrimoniale d'une personne âgée, vulnérable ou potentiellement vulnérable afin d'adapter son patrimoine
 - Définition de la vulnérabilité
 - Différents types de vulnérabilité : enfants, personnes âgées ou souffrant de déficiences...
 - Droit des mineurs et majeurs protégés
 - Protection juridique
2. Inventorier les solutions patrimoniales
 - Actifs du majeur protégé (dont l'immobilier)
 - Assurance vie et viager
 - Fiducie, mandat de protection future...
 - Droit bancaire appliqué
 - Successions et libéralités
3. Mettre en place des solutions durables spécifiquement adaptées à la personne
 - Stratégies patrimoniales
 - Gestion fiscale du patrimoine immobilier (IFI)
 - Gestion des actifs financiers
 - Contrats d'assurance vie
4. Conclusion

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Exemples d'application pratique



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.